



# CAP Accompagnant(e) Educatif(ve) Petite Enfance

PÉRIODE DE FORMATION

Du 28 août 2023 au 27 août 2024

DUREE

En contrat : 12 mois

## CONTENU DE LA FORMATION

### DOMAINE GÉNÉRAL

Pas de modules du domaine général

Sont aussi inclus au sein de cette formation :

- ❖ Technique de Recherche d'Emploi
- ❖ Egalité professionnelle
- ❖ SST
- ❖ Outils numériques
- ❖ Formation en distanciel



## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Le titulaire du CAP AEPE est un professionnel de l'accueil et de la garde des enfants de moins de 6 ans. Soucieux de répondre à leurs besoins fondamentaux, il réalise des activités de soins quotidiens et d'éveil contribuant à leur développement affectif et intellectuel ainsi qu'à leur autonomie. Il assure également l'entretien des locaux et des équipements.

## OBJECTIFS METIER

Le titulaire de ce diplôme exerce le métier d'agent.e spécialisé.e des écoles maternelles, agent.e d'animation, auxiliaire petite enfance, assistant.e éducatif.ve petite enfance, assistant.e maternel.le, employé.e familial.e auprès d'enfant, garde d'enfant à domicile.

## DOMAINE PROFESSIONNEL

### Bloc 1 : Accompagner le développement de l'enfant

- ❖ Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte
- ❖ Adopter une posture professionnelle adaptée
- ❖ Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- ❖ Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- ❖ Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages

### Bloc 2 : Exercer son activité en accueil collectif

- ❖ Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- ❖ Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- ❖ Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- ❖ Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

### Bloc 3 : Exercer son activité en accueil individuel

- ❖ Organiser son action
- ❖ Négocier le cadre de l'accueil
- ❖ Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant, élaborer des repas

Tél. 02 22 06 06 13

[cfa.ecb@enseignement-catholique.bzh](mailto:cfa.ecb@enseignement-catholique.bzh)

9 rue Franz Heller – 35700 Rennes

[www.cfa-ecb.fr](http://www.cfa-ecb.fr)



## PARTICULARITES DU CENTRE

- ❖ Salle dédiée à l'accueil des apprentis
- ❖ Plateaux techniques à disposition des apprentis : cuisine, travaux pratiques confort et sécurité des locaux et petite enfance
- ❖ Intervenants extérieurs issus du milieu professionnel (ATSEM-ASEM, directrice de crèche, auxiliaire de puériculture, assistante maternelle)



## EVALUATION DE FORMATION

Evaluation des acquis : évaluations formatives dont examens blancs, évaluation en situation professionnelle lors des stages

Passage des épreuves ponctuelles du CAP AEPE



## LIEU DE FORMATION

12, allée de Kerustum  
29000 QUIMPER



## RENSEIGNEMENT

Catherine GUERIN :  
catherine.guerin@cneap.fr

02 98 64 04 40 / 06 71 93 47 09



## ACCESSIBILITE



La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Nous consulter pour définir les modalités de l'accueil.



## DATE DE MISE A JOUR

Août 2023

## MODALITES PEDAGOGIQUES

- ❖ Mises en situations professionnelles en ateliers sur plateau technique
- ❖ Apports théoriques
- ❖ Réalisation de travaux collaboratifs
- ❖ Échanges de pratiques
- ❖ Travaux dirigés
- ❖ Etudes de cas

## PREREQUIS ET RECRUTEMENT

### PREREQUIS

- ❖ Être âgé(e) de 16 à 29 ans révolus pour un contrat d'apprentissage (15 ans si classe de 3ème validée)
- ❖ Avoir 18 ans l'année de passage de l'examen.
- ❖ Être titulaire d'un baccalauréat : 4 (anciennement IV)

### RECRUTEMENT

- ❖ Etude du dossier de candidature : **curriculum vitae** et lettre de motivation
- ❖ Entretien individuel
- ❖ Tests de positionnement

## DURÉE, CENTRE DE FORMATION & ENTREPRISE

En contrat : 438 heures en centre de formation et 1039 à 1169 heures en entreprise

## PRISE EN CHARGE

Prise en charge par l'OPCO dont dépend l'entreprise d'accueil

### POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

- ❖ Concours ATSEM
- ❖ Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
- ❖ Diplôme d'Etat d'Accompagnant.e Educatif.ive et Social
- ❖ Diplôme d'Etat d'Aide Soignant.e

### VALIDATION

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

RNCP 28048

Tél. 02 22 06 06 13

[cfa.ecb@enseignement-catholique.bzh](mailto:cfa.ecb@enseignement-catholique.bzh)

9 rue Franz Heller – 35700 Rennes

[www.cfa-ecb.fr](http://www.cfa-ecb.fr)

